

Procès-verbal de séance du conseil municipal
du 10 septembre 2024 à 19h00 (en salle du conseil)

Présent(s) : M. Francis BETBEDER, Maire, président de séance
Mme Véronique COMETS, premier adjoint au maire
M. Stéphane SIMON, adjoint au maire
Laure LACAZETTE, adjoint au maire
M. Philippe MASSOT, conseiller municipal,
Mme Claudette BOUGAULT, conseiller municipal
Mme Laurence RIVOT, conseiller municipal
Mme Magali LASARTE, conseiller municipal
M. Laurent SAINT AUBIN, conseiller municipal
M. Roger MONRREJEAU, conseiller municipal
Mme Laure SUSANNE, conseiller municipal
M. Daniel SIBERCHICOT, conseiller municipal
Mme Laurie ARAMENDI, conseiller municipal

Absent excusé : Julien CLAVERIE a donné pouvoir à Laurent SAINT AUBIN

Absent non excusé : Franck BREDE (arrivé en séance à 19h17)

En présence de Elsa BRUMONT, adjointe administrative, et de Valérie CORNU, adjointe administrative, à la table du conseil.

Le quorum est atteint.

À 19h12, M. le maire, président de séance, ouvre la séance et appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Laurie ARAMENDI a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le maire fait procéder à l'examen des affaires soumises à l'ordre du jour.

Point n°1 : Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 juin 2024

M. le maire sollicite l'approbation du procès-verbal (PV).

Les membres du conseil municipale n'émettent aucune observation.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le PV de la séance du 11 juin 2024 est approuvé.

Point n°2 : Décision modificative n°1

Rapporteur : M. le maire, qui effectue la lecture de la délibération.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°3: Délibération pour la vente de bois

Rapporteur : M. le maire

M. le maire donne lecture du contenu du projet de la délibération comme indiqué à l'ordre du jour. Le bois est sur pied et le long de la voie romaine. Historiquement, en 1867 lorsque le pont de Port-de-Lanne est construit, l'ingénieur qui avait une maîtresse au port de Port-de-Lanne a dévié la nationale. Cette voie romaine est très large et beaucoup de repousses de platanes ont poussées. On saisit l'occasion de revendre cette allée de platanes. Ce ne sont pas des têtards.

Laurent ST AUBIN explique que pour les têtards, il faut être équipé.

Arrivée de Franck BREDE à 19h17.

M. le maire sur question de Laure LACAZETTE indique avoir un acheteur à 12 € la tonne. Franck BREDE précise que c'est le prix du marché. M. le maire indique qu'il y a d'autres possibilités ailleurs (Miradour). Sur question de Roger MONRREJEAU M. le maire indique ne pas pouvoir quantifier le volume. Il demande à Franck BREDE de s'abstenir lors du vote, étant personnellement intéressé. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, Franck BREDE acquiesce à cette abstention.

À l'unanimité des suffrages exprimés (non participation de Franck BREDE), le conseil émet un avis favorable à la délibération présentée (fixation du prix à 12 € la tonne).

Point n°4 : Délibération pour la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAENR) sur le commune

Rapporteur : Stéphane SIMON

L'idée avait été évoquée de mettre des panneaux sur le toit de la mairie et du MAG, ainsi qu'à l'école. Suite à la visite des services de MACS, avait été rajoutée l'idée d'une ombrière sur le parking du cimetière (précision faite par Véronique COMETS). Ceci relève de l'intervention de l'EPCI.

Un rendez-vous a eu lieu avec MACS et ont été identifiées 2 zones : la zone boisée du « collège » et la zone du Bourassé les anciennes carrières). Ces zones sont venues compléter le référencement public et privé sur lesquelles implanter du photovoltaïque. L'arbitrage se fera au niveau régional.

M. le maire précise que ça pourra accélérer les demandes de permis de construire mais cela ne veut pas dire que ce sera priorisé.

Sur question de Franck BREDE, la partie du lac de Bédorède y figure aussi. M. le maire indique être surpris car l'institution Adour a fait une étude sur les 27 lacs qu'elle gère et sur ces 27, peut-être que deux projets verront le jour. Pour une raison qu'il ignore, il y a au niveau national un recul en la matière. Stéphane SIMON fait état du frein des services de l'état depuis de récents incendies.

Franck BREDE demande s'il n'y a pas moyen de mettre du photovoltaïque même s'il n'y a plus d'eau du fait de la baisse du niveau. Pour M. le maire, l'idée est très bonne mais c'est vraiment de la « tourbe ».

Laure LACAZETTE demande des précisions quant au mode de connaissance de la ZAENR. M. le maire expose qu'il appartient à l'usager de voir un fournisseur, de faire la démarche et mettre à disposition via un bail ou par lui-même mais que le coût est de 1.000.000 d'euros par hectare. Précision est apportée que Bédorède est en zone humide.

Sur intervention de Mme BRUMONT, M. le maire indique que le toit d'Euro 4x4 est également retenu.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°5 : Délibération pour la demande de versement du Fond d'Investissement Local pour le programme des façades du patio.

Rapporteur : M. le maire

Il indique qu'il faut dorénavant une délibération du Conseil municipal sur ce point là où un simple arrêté suffisait auparavant. En l'occurrence, il s'agit de la peinture des façades du patio, il est demandé 10259, 89 € soit 50% de la facture.

Sur question de M. MONRREJEAU, M. le maire indique ne pas pouvoir donner ce jour le montant du restant du FIL mais que ce montant lui sera communiqué prochainement.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°6 : Convention EPFL

Rapporteur : M. le maire.

Il s'agit de l'approbation de la convention-type à intervenir entre MACS et chaque commune membre pour fixer le montant de la contribution communautaire à l'EPFL et celui de chaque commune à MACS soit 1491,41 € pour la commune de Sainte-Marie-de-Gosse.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°7 : Convention ALSH
Rapporteur : Laure LACAZETTE

Quatre familles de la commune demandent une participation de la commune pour l'ALSH de St André de Seignanx. La commune de Ste-Marie-de-Gosse participe à l'ALSH de St Jean de Marsacq, compétence « enfance-jeunesse » de MACS. Pour la structure de St André de Seignanx, la communauté de commune n'a pas la compétence « enfance-jeunesse » donc le coût pour la commune de Ste-Marie serait plus important.

Magali LASARTE indique que la facturation se fait à la journée ou demi-journée, que les coûts « famille » et « commune » ne sont pas les mêmes. Il y a des surcoûts mais pas sur toutes les tranches des revenus des familles.

La commission école est d'avis favorable à financer à même hauteur que pour l'ALSH de St Jean de Marsacq mais ceci est impossible car la fixation des prix ne dépend pas de la commune de Ste-Marie-de-Gosse.

En regardant les familles et les revenus, il est à observer l'absence de différence de certaines tranches entre les 2 structures. Les 4 familles concernées entrent dans ce cadre-là.

S'est posée la question de la convention : est-elle générale ou individuelle pour chaque famille ? Elle est individuelle et conclue pour une année.

Il appartient à la commune de prendre la décision de signer ou pas pour ces 4 familles avec comme réflexion la ou les potentielles demandes d'autres familles, qui éventuellement n'entreraient pas dans les critères de similitudes de tranches, et qui ferait que pour elles la convention ne serait pas signée.

Laure LACAZETTE indique que le débat porte sur la demande de participation communale car en tarif « extérieur » les enfants peuvent être accueillis.

Philippe MASSOT précise que si le coût de la participation est le même, on peut signer, et dans le cas inverse, on ne signe pas.

Laure LACAZETTE et Magali LASARTE disent qu'il faut être le plus équitable possible.

M. le maire indique qu'avec les quotients familiaux (QF), la journée coûte pour la commune 15, 68 € par enfant et par jour pour la tranche du QF qui concerne les 4 familles. Sur question de Franck BREDE, le coût total de la journée à St André de Seignanx est 42,30 € et 35 € pour MACS.

Magali LASARTE précise que le prix de revient est aussi lié au fonctionnement de la structure. M. le maire dit que les coûts de fonctionnement peuvent être différents.

Laure LACAZETTE précise que nous ne sommes pas à l'abri d'autres demandes.

Laure SUSANNE indique que cela risque de faire jurisprudence.

Sur question de Philippe MASSOT, il y a 4 tranches pour lesquelles il n'y a pas de surcoût sur les 7 tranches.

M. le maire reprend le comparatif, et l'aide de la commune est plus important pour les tranches les plus basses. Cela ne signifie pas que les familles paient plus mais que la participation de la commune serait plus importantes pour ces familles aux revenus les plus modestes.

Magali LASARTE indique qu'à partir de la tranche QF 1000 € on est sur les mêmes coûts. Si on signe de manière globale et pour toutes les tranches, cela signifie que la commune financerait de manière plus importante (surcoût d'environ 6 € en plus des 15, 68 €).

Stéphane SIMON demande si on a l'idée du nombre de jours susceptibles de fréquentation.

Pour Roger MONRREJEAU, il serait intéressant de savoir sur les familles qui ne pourraient pas être aidées, l'estimatif de fréquentation.

Laurent ST AUBIN indique qu'aucun parent ne sera en mesure de dire combien de jours l'enfant serait susceptible d'y aller.

Laurie ARAMENDI précise que l'information en cas de délibération favorable devra être portée à l'ensemble des familles.

Stéphane SIMON demande si on peut valider au trimestre, la réponse est négative, c'est à l'année.

Laure LACAZETTE précise que c'est une dérogation annuelle et individuelle.

Magali LASARTE indique que la ligne de conduite est l'égalité. Les tranches ne sont pas les mêmes d'un centre de loisirs à un autre.

Laurie ARAMENDI rappelle au Conseil municipal que quelques années auparavant, un bus emmenait les enfants à l'ALSH de St-Jean-de-Marsacq, le mercredi avant l'heure du déjeuner (les enfants étant accueillis par du personnel communal au sein de l'école de Ste-Marie le matin) et interpelle le conseil sur la possibilité de mettre en place un bus qui acheminerait les enfants fréquentant l'ALSH de St-Jean-de-Marsacq.

Magali LASARTE répond que le problème est que l'horaire d'arrivée des familles n'est pas le même.

Laurie ARAMENDI précise qu'il peut s'agir d'une mesure similaire à ce qui est fait pour les collégiens, avec un horaire de départ et d'arrivée (les collégiens débutant les cours à 10h étant tributaires de l'horaire unique).

Stéphane SIMON dit que MACS n'a pas la compétence du périscolaire, ce à quoi Laurie ARAMENDI rétorque que les compétences peuvent s'acquérir. Elle fait état de la politique générale liée à la mobilité et rappelle que plusieurs communes de MACS ont accès à des transports variés alors que la commune de Sainte-Marie-de-Gosse est assujettie au transport à la demande (TAD.)

M. le maire dit que d'autres communes depuis lundi se trouvent dans cette même situation de TAD.

Franck BREDE explique qu'au vu des éléments soumis, les familles paieront environ 7 euros de plus à St André.

Laurent ST AUBIN précise qu'il faut s'en tenir à la délibération et aux 4 familles et qu'en l'état, le vote est possible, qu'il sera toujours temps d'évaluer d'autres demandes.

Magali LASARTE indique que pour une fréquentation à demi-journée, il y aura obligatoirement un surcoût.

Laurie ARAMENDI s'interroge sur le périmètre de la convention et soulève les questionnements juridiques si les familles s'engagent à la journée et mettent en demi-journée.

Roger MONRREJEAU explique qu'en l'absence de distinguo journée/demi-journée, il ne faudrait pas signer cette convention.

Laurie ARAMENDI propose de passer par l'action sociale communale, c'est-à-dire d'octroyer une aide à toutes les familles qui fréquentent un centre de loisirs, sur présentation de la facture à terme échu, dans des conditions à déterminer.

Laurent ST AUBIN précise que l'ALSH de St Jean étant l'ALSH de secteur, il faut uniquement s'y tenir.

Véronique COMETS rappelle que les familles ont fait le choix de s'installer à Ste-Marie-de-Gosse.

Laure LACAZETTE s'interroge sur l'effet boule de neige, sur les conséquences éventuelles de désertion des enfants Mariots auprès de l'ALSH de St Jean, du fait qu'un agent communal intervient également au sein de ce centre.

Philippe MASSOT confirme les propos de Laurent ST AUBIN à savoir que l'ALSH de St-Jean-de-Marsacq est le centre de secteur, et qu'il faut s'y tenir.

Laure LACAZETTE et Laurie ARAMENDI proposent de se renseigner pour intégrer dans la convention le distinguo journée/demi-journée et de remettre le vote ultérieurement.

Magali LASARTE confirme que la convention établie par l'ALSH de St-André fait état du tout (journée / demi-journée).

Laurent ST AUBIN ne souhaite pas reporter le vote de la délibération, le prochain conseil municipal se tenant dans 3 mois. Laure LACAZETTE répond qu'un Conseil municipal basé uniquement sur ce point peut avoir lieu, comme cela a pu être le cas lors de l'approbation du règlement intérieur.

M. le maire effectue un calcul hypothétique et précise que 76 demi-journées pour 4 enfants représentent un coût pour la commune d'environ 2000 €. Il précise être gêné par le fait de ne pouvoir répondre favorablement à la demande identique et potentielle d'une ou d'autres familles dont les tranches de QF seraient les plus basses.

Les débats continuent et portent de nouveau sur les propos précédemment évoqués.

À l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions (Laure LACAZETTE, Laurie ARAMENDI, Claudette BOUGAULT, M. le maire, Magali LASARTE et Franck BREDE) et 9 votes CONTRE (Véronique COMETS, Stéphane SIMON, Philippe MASSOT, Laurence RIVOT, Laurent SAINT AUBIN pour lui-même et pour Julien CLAVERIE, Roger MONRREJEAU, Laure SUSANNE et Daniel SIBERCHICOT), le conseil émet un avis défavorable à la passation de la convention.

M. le maire indique avoir reçu une demande de Mme le maire de St Laurent de Gosse pour une rencontre liée à une micro-crèche, il suggère une réunion avec la commission école.

Point n°8 : Convention de mise à disposition de matériel dans les cantines municipales

Rapporteur : Elsa BRUMONT, adjoint administratif, sur demande de M. le maire

Il s'agit des tablettes remises aux agents communaux pour le pointage et les relations avec le Pôle culinaire.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°9 : Modification de la régie de recettes « Régie communale regroupée » - Instauration d'une régie de droit de place

Rapporteur : M. le maire

Cela fait écho aux débats du conseil municipal précédent.

Laurie ARAMENDI indique que la délibération ne pourra pas être rétroactive. Monsieur le maire précise qu'il va se renseigner.

M. le maire propose par 5 € par jour de présence.

À l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention de Laurie ARAMENDI), le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°10 : Informations diverses

Véronique COMETS :

- bilan positif des fêtes du village, avec une petite difficulté pour les moules/frites. Laurent ST AUBIN indique qu'il y a eu 15 repas de moins que l'an passé. Stéphane SIMON évoque le souci lié au gaz, et dit avoir averti les jeunes du comité qu'il fallait une bouteille neuve à chaque prestation. Laurent ST AUBIN précise qu'il aurait fallu au préalable sortir les frites de la chambre froide. Stéphane SIMON félicite le comité des fêtes, en précisant que tout était cadré.
- journée Olympique : suite à l'appel à projet, la commune devrait obtenir 1500 € du département et 500 € de Macs.
- les bancs ont été installés au fronton. Philippe MASSOT relève la satisfaction des boulistes notamment et s'interroge sur le stationnement des camping cars. Monsieur le maire précise que la commune est référencée et Véronique COMETS ajoute que les occupants participent à la vie économique du village puisqu'ils se rendent à la boulangerie par exemple.

Stéphane SIMON :

- tenue d'une commission bâtiment la semaine dernière et point sur les LED installées, les travaux de la bibliothèques et l'installation de la main courante.
- Mise en place d'une box pour la salle municipale et pour la salle des associations avant la fin de l'année par DIGITAL MACS
- contrôle du SDIS pour la salle : toujours en non conformité pour la ligne téléphonique
- bibliothèque : entreprise GOMEZ peinture + sol et montée de la salle de solfège / la peinture de salle de solfège + salle de musique étant programmée pour la Toussaint
- Réception de l'accord pour la subvention de la bibliothèque (45%), par le conseil département précise M. le maire.
- Mathieu Lecoivre a fait la main courante de l'escalier de l'appartement au-dessus du grain de sel et l'entreprise de carrelage vient dans les semaines qui arrivent.
- Antenne de l'ascenseur mise au norme - Il faut un amplificateur de l'antenne GSM pour la ligne de secours en cas de blocage pour l'ascenseur.
- MAG : vitre à réaliser
- Patio : réception du devis

- Buga : réception du permis de construire courant août – pièces complémentaires sollicitées par service instructeur, délai repoussé à 5 mois.
- Sur question de Laure SUSANNE quant à la vitre de la cantine : pas de retour de l'assurance.
- Voie verte : rdy le 13 septembre pour le cadrage des travaux et la réalisation de l'enrobée, dans le cadre du fond vert.
- Souci avec chemin communal : un rail va être posé pour ne pas être impacté par les forts orages.
- SYDEC numérique : souci avec la chambre de la fibre des peupliers.
- Franck BREDE précise qu'il va falloir agir concernant la plaque qui bouge en face des « peupliers ».
- Pour la réalisation des lots de chez Dupreuilh, les services ont abîmés tout un virage.
- Bancs installés par les services techniques au fronton.
- Idem pour pompe immergée pour le puits de Buga (utilisée à hauteur de 6000 litres).
- Courant octobre, la plate-forme de la station pour les loges à matériaux sera réalisée par un maçon de la commune.

Laure LACAZETTE :

- projet de rénovation énergétique : ouverture des plis, le cabinet Gallium a fait l'étude technique et tarifaire de l'ensemble des candidatures - 6 lots, attribués comme suit :

- . CVC : AYPHASSORHO
- . Plomberie : FAUTHOUX
- . Isolation : Sud Atlantique Plâtrerie
- . Electricité : Etchart
- . Menuiseries extérieures : Maitricube
- . Charpente : Infructueux

- Choix de ne pas mettre la pression pour que les travaux se déroulent bien : démarrage des travaux dès octobre, gros travail effectué en amont avec services techniques et enseignantes. Laure SUSANNE ajoute que contrairement à d'autres communes, il n'est pas fait recours à des algecos.

- Salle de motricité fait office d'accueil périscolaire
- Année mouvante sur la gestion des espaces.
- Les informations seront données au fur et à mesure.
- Subvention accordée : fond vert 53076 € (précision apportée par M. le maire)
- Stéphane SIMON : la cour de l'école sera coupée le 20 septembre
- 125 élèves dans l'école
- une table supplémentaire a été sollicitée pour la cantine des élèves de maternelle (opération en cours)

M. le maire : proposition de rencontre avec Frédérique CHARPENEL.

Claudette BOUGAULT :

La bibliothèque apporte satisfaction auprès des usagers, sauf pour les volets qui sont rouges et plus verts. Les volets de la porte d'entrée ne ferment pas, elle suggère de faire comme sur la porte d'entrée de la mairie. Dans l'attente, ces volets ne sont pas fermés.

Laurent ST AUBIN :

Il indique que l'épaveuse est passée et demande aux membres du conseil si des endroits auraient été oubliés. La réponse est négative.

Sur question de Laurie ARAMENDI quant à la route de l'Adour et l'enfoncement des bas-côtés, il précise que le problème est le même à Benzin, et qu'un échange sur ce point a eu lieu ce jour avec les services compétents de MACS.

Stéphane SIMON fait état de la voirie et des difficultés de compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 21h33.

Le secrétaire de séance
Laurie ARAMENDI